

### FILEA

La Porte de France - 25 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG  
Siret 413 033 093 00043 - NAF 8559A  
Tél. : 03.88.15.58.68 - Courriel : [contact@filea.eu](mailto:contact@filea.eu)  
Enregistré comme dispensateur de formation sous le n° 42670242067  
auprès de la Préfecture de la Région Alsace.  
*Ce numéro ne vaut pas agrément.*

#### Article 1 - *Objet*

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestation des formations dispensées par FILEA pour ses clients.

#### Article 2 - *Inscription*

La réservation de la formation ne sera effective qu'à réception du devis et bulletin d'inscription dûment complété et signé, 15 jours calendaires au plus tard avant le début de la formation. Dans le cas contraire, la réservation ne pourra être maintenue.

Ce document est adressé par FILEA après accord sur la nature et la date de la session. Les convocations, programme de formation, plan d'accès, sont adressés par mail au commanditaire de la formation. FILEA ne saurait être tenu pour responsable de la non-réception de la convocation, du programme de formation ou du plan d'accès. Il appartient au participant de s'assurer que son inscription est bien effective.

#### Article 3 - *Pré-requis*

Des pré-requis peuvent être indiqués dans le programme de formation ou en annexe. Le client s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

#### Article 4 - *Documentation pédagogique*

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est la propriété de FILEA et est protégée au titre des droits d'auteur. Toute reproduction, ou utilisation pour un usage autre qu'exclusivement interne de même que tout transfert ou mise à disposition d'un tiers, n'est pas autorisée et est constitutive de contrefaçon. En outre, il est rappelé que FILEA se réserve exclusivement le droit de dispenser des formations sur ses produits.

#### Article 5 - *Conditions financières*

Nos tarifs sont indiqués net de taxes. Montant net exonéré de TVA (Art. 261-7 du code général des impôts).

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement, de séjour, de coursier...) sont en sus. En cas de session personnalisée, le temps de préparation fera l'objet d'une facturation complémentaire spécifique. Un support standard est remis en formation, des supports personnalisés peuvent être réalisés sur devis. Si le règlement doit être pris en charge par un OPCA, il appartient au client :

- de faire la demande auprès de l'organisme dont il dépend avant le début de la formation.

- de mentionner sur le bulletin d'inscription le nom et les coordonnées de l'OPCA ainsi que le numéro d'accord de prise en charge.

Si la prise en charge de l'OPCA n'est pas reçue dans les 15 jours suivant la formation, la facturation sera émise directement au client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le différentiel sera facturé au client. En cas de refus de prise en charge par l'OPCA, la facturation sera émise directement au client. Dans le cas où l'absence du stagiaire est imposée par l'entreprise, les heures de cette absence seront facturées comme heures réalisées

#### Article 6 - *Formation sur site client*

En cas de formations dispensées sur site client, il sera appliqué en sus des frais de formation, les frais de déplacement, hôtellerie et restauration sur présentation de note de frais. Si la formation n'a pu être dispensée pour une quelconque raison qui ne peut être imputable à FILEA l'intégralité des frais de la formation et les frais annexes seront dus.

#### Article 7 - *Facturation / Règlement*

La facturation est effectuée au début du mois suivant chaque session. Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Art. L.441-6, al.12 du Code de Commerce) et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité

produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, al. 12 du code de commerce et 441-5 ibidem). En cas de paiement par un OPCA, si le règlement n'a pas été effectué dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture, le client devra prendre en charge ce règlement.

#### Article 8 - *Annulation*

##### *Annulation par le client*

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Si l'annulation ou le report intervient moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, les frais de participation à la formation seront intégralement dus. Si l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois du début de la prestation, le montant des frais de participation à la formation sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable à cette session de formation. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

##### *Annulation par FILEA*

FILEA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...). FILEA organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas de session Interentreprises, FILEA se réserve le droit d'annuler une formation si le seuil pédagogique est jugé insuffisant.

#### Article 9 - *Délai de Rétractation*

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### Article 10 - *Seuil Pédagogique*

Le seuil pédagogique est indiqué dans le contrat du client pour les formations intra-entreprises. Tout participant supplémentaire devra être déclaré en amont de la formation à défaut FILEA se réserve le droit de ne pas accepter les participants non inscrits.

#### Article 11 - *Confidentialité*

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

#### Article 12- *Règlement intérieur*

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur affiché dans chaque salle dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

#### Article 13 - *Responsabilité*

FILEA exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité de FILEA serait engagée, cette responsabilité serait limitée au montant des droits à percevoir au titre de ladite formation.

#### Article 13 - *Conservation de données et informatiques et libertés*

La réforme RGPD entre en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site de FILEA ou par courrier. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal. Toute demande de suppression de vos données implique cependant la clôture de votre compte Client. Les données personnelles vous concernant sont utilisées par FILEA uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

#### Article 14 - *Litige*

La loi applicable est la loi française. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Strasbourg.